

LETTRE OUVERTE

ACCESSIBILITE A L'INFORMATION

Siège Administratif
41, rue Joseph Python
75020 PARIS

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 septembre 1982

La crise sanitaire traversant le monde dont la France, les instances gouvernementales s'efforcent de mettre en place des dispositifs d'accessibilité en direction des personnes Sourdes en accord avec la politique d'inclusion sociale engagée par le Président de la République française et le Gouvernement.

La Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF) s'associe pleinement à ces initiatives qui permettent enfin aux Sourds un accès égal à l'information, comme stipulé dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées sous l'égide de l'ONU.

Depuis plus de 30 ans, les associations nationales des personnes sourdes se sont engagées corps et âme à faire obtenir la pleine reconnaissance de la minorité linguistique des Sourds qui sont **l'une des victimes** de la Nation au XIXe siècle comme au XXe siècle.

Que s'est-il passé à ces moments-là ? Entre 1880 et 1991 l'État français a « interdit » l'usage de la Langue des Signes Française (LSF) dans les établissements d'éducation pour sourds, aussi bien comme langue de communication que comme langue d'enseignement, **conduisant des générations d'enfants sourds à la privation de langue**, à la discrimination sociale et professionnelle, et les soumettant à des violences physiques et psychologiques lorsqu'ils faisaient malgré tout usage de leur langue (*au choix : camisole de force, cachot, brimades, coups, etc.*).

Le XXIe siècle marquera-t-il la renaissance de la minorité des Sourds ?

La LSF n'est reconnue dans des textes de loi, précisément dans le Code de l'Education, comme une langue à part entière que depuis 2005. L'article 74 de la Loi dite Handicap rend également obligatoire le sous-titrage dans les principales chaînes de télévision faisant plus de 2,5% d'audience. C'est une première victoire mais **cela ne suffit pas**.

Avec le Conseil Supérieur Audiovisuel, la FNSF s'est associée pour signer deux Chartes¹ : la première relative à la qualité du sous-titrage et la deuxième relative à la qualité de l'usage de la Langue des Signes Française.

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



World Federation of The Deaf

Membre de l'Union
Européenne des Sourds



¹ Sous-titrage :

<https://www.csa.fr/content/download/20043/334122/version/3/file/Chartesoustitrage122011.pdf>

LSF :

<https://www.csa.fr/content/download/64307/528619/version/2/file/Charte%20LSF.pdf>



Siège Administratif
41, rue Joseph Python
75020 PARIS

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 septembre 1982

L'application des chartes étant aléatoire, nos interventions et des manifestations de protestation ont eu lieu pour rappeler le respect des chartes et qu'il manquait, d'un temps à l'autre, l'accessibilité à l'information.

Nous n'avons pas oublié les attentats du 13 novembre 2015 en France qui ont plongé les Sourds dans le désespoir le plus total. **AUCUNE INFORMATION URGENTE N'ÉTAIT ACCESSIBLE AUX SOURDS**. Dès lors, les Sourds ont dû s'organiser entre eux dans un bel élan de solidarité pour se tenir au courant des événements tragiques.

Et depuis lors, de plus en plus de chaînes de télévision s'engagent à introduire le sous-titrage et l'interprétation en LSF (BFM Tv, CNews, France Info, RT France pour ne citer qu'eux) et ce de qualité aléatoire malheureusement.

Or ces derniers temps, des vidéos montrant des interprètes en LSF en plein travail lors d'annonces gouvernementales sont critiquées, ridiculisées, ainsi que des vidéos où des personnes se mettent en scène en remplaçant l'interprète en LSF, sont partagées et diffusées dans le but de faire rire les gens et d'amuser la galerie pendant ce confinement.

Profiter et jouir de ce que ces gens appellent de « l'humour », revient à tourner en ridicule un combat des plus importants pour une minorité culturelle invisibilisée dans la société.

Comme pour toute période de crise, les interprètes en LSF/Français oral travaillent, parfois dans des conditions difficiles, à relayer des informations qui sont vitales pour les Sourds dans leur quotidien.

C'est pourquoi la FNSF se bat pour que la LSF soit inscrite dans la Constitution française avec le soutien de la plupart des députés et des sénateurs. C'est aussi un combat que mènent les Sourds dans la société, pour avoir les mêmes droits que n'importe quel autre citoyen.

**Le respect de notre langue, une langue de France, est une affaire de tous.
Nous comptons sur vous pour dynamiser cette reconnaissance linguistique qui fait
la fierté de la Nation.**

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



Membre de l'Union
Européenne des Sourds

